**PPRT Saint-Clair-du-Rhône**

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône

Vous êtes propriétaire d’un logement localisé dans le périmètre du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) de Saint-Clair-du-Rhône ? Occupé à titre de résidence principale, votre logement doit pouvoir protéger ses occupants du risque toxique. Un opérateur vous accompagne !

**Le périmètre du PPRT**

>500 logements concernés sur les communes de Chavanay, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Michel-sur-Rhône et Vérin

**Le risque toxique : de quoi s’agit-il ?**

Il s’agit du risque de contamination de l’air par une substance chimique rejetée dans l’atmosphère sous forme de nuage à la suite d’un accident industriel (rupture de canalisation, réaction chimique, incendie, destruction d’un réservoir de stockage etc.). Ce phénomène peut être aggravé sous l’effet notamment du vent et de la ventilation.

**L’accompagnement de l’opérateur PPRT Saint-Clair-du-Rhône : jusqu’en juillet 2026 !**

Mandaté par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, il :

* Vous renseigne sur vos obligations ;
* Réalise le diagnostic de votre logement ;
* Réalise le rapport technique et financier et préconise les travaux à réaliser ;
* Évalue le coût financier ;
* Aide à la consultation d’entreprises spécialisées ;
* Monte le dossier financier et élabore le plan de financement ;
* Effectue le contrôle des travaux réalisés.

**L’accompagnement d’Entre Bièvre et Rhône et des partenaires financiers**

Les travaux de conformité sont obligatoires et financés à 100 %. Leur montant est plafonné à 10 % de la valeur vénale du logement ou 20 000 €.

* 25 % pris en charge par les collectivités : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l’Isère et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.
* 35 % pris en charge par l’industriel ADISSEO.
* 40 % pris en charge par l’État sous forme de crédit d’impôt avec une avance de PROVICIS possible sous certaines conditions.

**Réunion publique de lancement**

**Mardi 5 mars 2024 à 18h**

Espace Jean Fournet à St Clair du Rhône

**Permanences**

Le planning des permanences est susceptible d’évoluer selon les périodes de l’année.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lieux** | **2e jeudi du mois** | **4e jeudi du mois** |
| **Saint-Clair-du-Rhône**Place Charles de Gaulle04 74 56 43 15 |  | De 14h à 18h |  | De 14h à 18h |
| **Les Roches-de-Condrieu**2 Rue Simone Veil04 74 56 56 00 |  |  | De 9h à 12h |  |
| **Vérin**20 Rue Jean Vincent04 74 59 51 78 | De 9h à 12h |  |  |  |

* La mairie de Saint-Michel-du-Rhône n’accueille pas de permanence mais peut vous renseigner ou prendre vos rendez-vous : 305 Rue du Solon – 04 74 59 57 98.
* Ces permanences sont **gratuites et sur rendez-vous.**
* Vous pouvez prendre rendez-vous directement auprès de **l’Opérateur PPRT Saint-Clair-du-Rhône ou en contactant les mairies concernées.**
* Vous pouvez vous rendre sur tous les lieux de permanences indépendamment de votre lieu de résidence.

­­

**Contact : Opérateur PPRT Saint-Clair-du-Rhône**

09 63 07 91 49 *(coût d’un appel local)* – contact@pprt.fr

**Information sur : entre-bievreetrhone.fr > Services et Démarches > Logement**